

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HIGHTEC POWER BOAT 4-T SAE 20W-40 SYNT

Date de révision: 20.08.2020

Page 1 de 11

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

HIGHTEC POWER BOAT 4-T SAE 20W-40 SYNT

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Huile moteur

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

| | | |
|----------------------|-------------------------|-------------------------------|
| Société: | ROWE Mineralölwerk GmbH | |
| Rue: | Langgewann 101 | |
| Lieu: | D-67547 Worms | |
| Téléphone: | +49 (0)6241 5906-0 | Téléfax: +49 (0)6241 5906-999 |
| e-mail: | info@rowe-oil.com | |
| Internet: | www.rowe-oil.com | |
| Service responsable: | sdb@rowe-oil.com | |

1.4. Numéro d'appel d'urgence: Giftnotruf Mainz (DE; E) +49 (0)6131-19240**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Catégories de danger:

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 3

Mentions de danger:

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Mentions de danger**

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans procéder à l'élimination conformément aux dispositions locales.

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges**

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HIGHTEC POWER BOAT 4-T SAE 20W-40 SYNT

Date de révision: 20.08.2020

Page 2 de 11

Composants dangereux

| N° CAS | Substance | | | Quantité |
|-------------|--|----------|------------------|-------------|
| | N° CE | N° Index | N° REACH | |
| | Classification SGH | | | |
| 36878-20-3 | Bis(nonylphenyl)amine | | | 1 - < 2,5 % |
| | 253-249-4 | | 01-2119488911-28 | |
| | Aquatic Chronic 4; H413 | | | |
| 2215-35-2 | bis(dithiophosphate) de zinc et de O,O',O',O'-tétrakis(1,3-diméthylbutyle) | | | 1 - < 2,5 % |
| | 218-679-9 | | 01-2119953275-34 | |
| | Skin Irrit. 2; H315 | | | |
| 121158-58-5 | dodécylphénol (ramifié) | | | < 0,1 % |
| | 310-154-3 | | 01-2119513207-49 | |
| | Repr. 1B, Skin Corr. 1C, Eye Dam. 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H360F H314 H318 H400 H410 | | | |

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours
4.1. Description des premiers secours
Indications générales

Protection individuelle du premier sauveteur

Changer les vêtements imprégnés.

Ne pas porter sur soi des chiffons imprégnés du produit.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais.

En cas d'une inhalation d'aérosols/de brouillards/de projections : Consulter un médecin.

Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. EN CAS D'INHALATION: s'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

En cas d'une inhalation d'aérosols/de brouillards/de projections : Consulter un médecin.

Après contact avec la peau

Rincer abondamment avec de l'eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Après contact avec la peau, enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé et se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau.

En cas de symptômes durables, consulter un ophtalmologiste.

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire 1 verre d'eau.

En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique. Attention en cas de vomissement: risque d'aspiration!

Danger par aspiration: Appeler immédiatement un médecin.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HIGHTEC POWER BOAT 4-T SAE 20W-40 SYNT

Date de révision: 20.08.2020

Page 3 de 11

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

Dioxyde de carbone (CO₂).

Extincteur à sec. Mousse.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau de forte puissance.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non inflammable.

Dangers particuliers émanant de la substance elle-même, de ses produits de combustion ou des gaz libérés:

Dioxyde de carbone (CO₂).

Monoxyde de carbone

Oxydes de soufre. Phosphore oxydes.

Acide sulfhydrique (H₂S).**5.3. Conseils aux pompiers**

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. suie

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

Porter un vêtement de protection approprié.

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HIGHTEC POWER BOAT 4-T SAE 20W-40 SYNT

Date de révision: 20.08.2020

Page 4 de 11

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage
7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Consignes pour une manipulation sans danger

Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique.
 Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.
 Conditions à éviter:
 formation d'aérosol ou de nébulosité.

Préventions des incendies et explosion

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.
 Ne pas fumer pendant l'utilisation.
 Classe de feu: B (normes DIN/EN: EN2)

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé.
 Tenir à l'écart de la chaleur.
 Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine.

Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Alimentaire pour l'homme et pour l'animal, Agents oxydants.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

En cas d'infiltration dans le sol, le produit est mobile et peut souiller la nappe phréatique.
 Tenir à l'écart de la chaleur.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Huile moteur

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle
8.1. Paramètres de contrôle
Valeurs de référence DNEL/DMEL

| N° CAS | Désignation | Voie d'exposition | Effet | Valeur |
|----------------------------|-----------------------|-------------------|------------|----------------------|
| 36878-20-3 | Bis(nonylphenyl)amine | | | |
| Salarié DNEL, à long terme | | dermique | systémique | 0,62 mg/kg p.c./jour |

Valeurs de référence PNEC

| N° CAS | Désignation | Valeur |
|------------------------|-----------------------|----------|
| 36878-20-3 | Bis(nonylphenyl)amine | |
| Milieu environnemental | | |
| Eau douce | | 0,1 mg/l |

8.2. Contrôles de l'exposition
Contrôles techniques appropriés

Aucune donnée disponible

Mesures d'hygiène

Enlever les vêtements contaminés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HIGHTEC POWER BOAT 4-T SAE 20W-40 SYNT

Date de révision: 20.08.2020

Page 5 de 11

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique.

Protection des yeux/du visage

Porter un équipement de protection des yeux/du visage.

En cas d'une fine répartition/pulvérisation/nébulisation:

Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Porter des gants appropriés.

Protection de la peau

Utilisation de vêtements de protection.

En cas d'une fine répartition/pulvérisation/nébulisation:

Porter des gants de protection/des vêtements de protection.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire .

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques
9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | | | |
|--|-----------------|----------------|-------------------------------|
| L'état physique: | liquide | | |
| Couleur: | marron | | |
| Odeur: | caractéristique | | |
| | | | Testé selon la méthode |
| pH-Valeur: | | non applicable | DIN 51369 |
| Modification d'état | | | |
| Point de fusion: | | non déterminé | |
| Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: | | non déterminé | |
| Pourpoint:: | | ~-18 °C | DIN ISO 3016 |
| Point d'éclair: | | >200 °C | |
| Inflammabilité | | | |
| solide: | | non applicable | |
| gaz: | | non applicable | |
| Dangers d'explosion | | | |
| Le produit n'est pas: Explosif. | | | |
| Limite inférieure d'explosivité: | | non déterminé | |
| Limite supérieure d'explosivité: | | non déterminé | |
| Température d'auto-inflammabilité | | | |
| solide: | | non applicable | |
| gaz: | | non applicable | |

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HIGHTEC POWER BOAT 4-T SAE 20W-40 SYNT

Date de révision: 20.08.2020

Page 6 de 11

| | |
|--|-------------------------------------|
| Température de décomposition: | non déterminé |
| Propriétés comburantes | |
| Non comburant. | |
| Pression de vapeur: (à 20 °C) | <0,1 hPa calculé. |
| Densité (à 15 °C): | ~ 0,87 g/cm ³ DIN 51757 |
| Hydrosolubilité: (à 20 °C) | pratiquement insoluble |
| Solubilité dans d'autres solvants | |
| non déterminé | |
| Coefficient de partage: | non déterminé |
| Viscosité cinématique: (à 100 °C) | ~ 15,5 mm ² /s DIN 51562 |
| Densité de vapeur: | non déterminé |
| Taux d'évaporation: | non déterminé |
| Épreuve de séparation du solvant: | Aucune donnée disponible |
| Teneur en solvant: | aucune/aucun Solvants |

9.2. Autres informations

| | |
|--------------------------|---------------|
| Teneur en corps solides: | non déterminé |
| aucune/aucun | |

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité
10.1. Réactivité

Aucune donnée disponible

10.2. Stabilité chimique

 Aucune décomposition thermique dans des conditions de stockage/manipulation/transport appropriées.
 Début de décomposition à des températures élevées (>65°C): (par ex. H₂S)

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

possibles avec des oxydants puissants. Dans des conditions normales, le produit est stable et des réactions dangereuses sont improbables.

10.4. Conditions à éviter

Agents oxydants, fortes..Décapage et acides

10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants, fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucune décomposition thermique dans des conditions de stockage/manipulation/transport appropriées.

Information supplémentaire

 Aucune décomposition thermique dans des conditions de stockage/manipulation/transport appropriées.
 Début de décomposition à des températures élevées (>65°C): (par ex. H₂S)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques
11.1. Informations sur les effets toxicologiques
Toxicité aiguë

 Pas de données disponibles
 Effet irritant: Ne pas inspirer les gaz/vapeurs.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HIGHTEC POWER BOAT 4-T SAE 20W-40 SYNT

Date de révision: 20.08.2020

Page 7 de 11

| N° CAS | Substance | | | | |
|-------------|---|---------------------|--------|----------|---------|
| | Voie d'exposition | Dose | Espèce | Source | Méthode |
| 36878-20-3 | Bis(nonylphenyl)amine | | | | |
| | orale | DL50 >5000 mg/kg | Rat | OECD 401 | |
| | cutanée | DL50 >2000 mg/kg | Lapin | OECD 402 | |
| 2215-35-2 | bis(dithiophosphate) de zinc et de O,O,O',O'-tétrakis(1,3-diméthylbutyle) | | | | |
| | orale | DL50 >2000 mg/kg | Rat | | |
| 121158-58-5 | dodécylphénol (ramifié) | | | | |
| | orale | DL50 2100 mg/kg | Rat | | |
| | cutanée | DL50 15000 mg/kg | Lapin | | |

Irritation et corrosivité

Effet irritant sur la peau : aucune/aucun

Un contact fréquent ou prolongé avec les yeux peut provoquer leur irritation.

Effets sensibilisants

Il peut être présumé que le produit fini n'est pas sensibilisant pour la peau en raison de la très faible teneur en substances sensibilisantes.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Ce produit n'a pas été classé.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Un contact fréquent et permanent avec la peau peut provoquer des irritations cutanées.

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Pas de données disponibles

Expériences tirées de la pratique
Observations relatives à la classification

non applicable

Observation diverses

Exerce un effet dégraissant sur la peau.

Information supplémentaire

il n'est connu aucun danger particulier inhérent à ce produit si l'utilisation est conforme et respecte les consignes indiquées relatives aux mesures de précaution.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques
12.1. Toxicité

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Pas de données disponibles

| N° CAS | Substance | | | | | |
|------------|-----------------------------------|-------------------|-----------|---------------------------------|----------|---------|
| | Toxicité aquatique | Dose | [h] [d] | Espèce | Source | Méthode |
| 36878-20-3 | Bis(nonylphenyl)amine | | | | | |
| | Toxicité aiguë pour les poissons | CL50 >100 mg/l | 96 h | Brachydanio rerio | OECD 203 | |
| | Toxicité aiguë pour les algues | CE50r 600 mg/l | 72 h | Pseudokirchneriella subcapitata | OECD 201 | |
| | Toxicité aiguë pour les crustacés | CE50 >100 mg/l | 48 h | Daphnia magna | OECD 202 | |

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HIGHTEC POWER BOAT 4-T SAE 20W-40 SYNT

Date de révision: 20.08.2020

Page 8 de 11

12.2. Persistance et dégradabilité

En raison de sa faible solubilité dans l'eau, le produit sera séparé en majeure partie mécaniquement dans les installations d'épuration biologique.

Difficilement éliminable de l'eau.

N'est pas facilement biodégradable (selon les critères OCDE).

Le produit est partiellement biodégradable. Il reste des résidus notables.

Les huiles usagées ne doivent être versées ni dans les canalisations d'égouts ni dans les eaux et ne doivent pas pénétrer dans le sol.

| N° CAS | Substance | Méthode | Valeur | d | Source |
|------------|---|------------|--------|----|--------|
| | | Évaluation | | | |
| 36878-20-3 | Bis(nonylphenyl)amine | | | | |
| | Traitement biologique aérobie | | 1% | 28 | |
| | N'est pas facilement biodégradable (selon les critères OCDE). | | | | |
| 2215-35-2 | bis(dithiophosphate) de zinc et de O,O,O',O'-tétrakis(1,3-diméthylbutyle) | | | | |
| | Sturm | | 1,5% | 28 | |

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données disponibles

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

Coefficient de partage n-octanol/eau

| N° CAS | Substance | Log Pow |
|-------------|---|---------|
| 36878-20-3 | Bis(nonylphenyl)amine | >7,6 |
| 2215-35-2 | bis(dithiophosphate) de zinc et de O,O,O',O'-tétrakis(1,3-diméthylbutyle) | 2,2 |
| 121158-58-5 | dodécylphénol (ramifié) | 7,1 |

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit n'a pas été testé.

12.6. Autres effets néfastes

Organismes aquatiques: Pas de données disponibles

Effets dans les stations d'épuration Pas de données disponibles

Pas de données disponibles

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination
13.1. Méthodes de traitement des déchets
Recommandations d'élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Les critères de classement des déchets cités sont des recommandations basées sur l'utilisation probable de la substance qui peuvent éventuellement être remplacés par d'autres chez l'utilisateur.

Code d'élimination des déchets - Produit

130206 HUILES ET COMBUSTIBLES LIQUIDES USAGÉS (SAUF HUILES ALIMENTAIRES ET HUILES FIGURANT AUX CHAPITRES 05, 12 ET 19); huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification usagées; huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification synthétiques; déchet dangereux

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HIGHTEC POWER BOAT 4-T SAE 20W-40 SYNT

Date de révision: 20.08.2020

Page 9 de 11

Code d'élimination des déchets - Résidus

130206 HUILES ET COMBUSTIBLES LIQUIDES USAGÉS (SAUF HUILES ALIMENTAIRES ET HUILES FIGURANT AUX CHAPITRES 05, 12 ET 19); huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification usagées; huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification synthétiques; déchet dangereux

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport
Transport terrestre (ADR/RID)
14.1. Numéro ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport fluvial (ADN)
14.1. Numéro ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport maritime (IMDG)
14.1. Numéro ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)
14.1. Numéro ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HIGHTEC POWER BOAT 4-T SAE 20W-40 SYNT

Date de révision: 20.08.2020

Page 10 de 11

14.4. Groupe d'emballage: Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation
15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 30: dodécylphénol (ramifié)

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III): N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

Information supplémentaire

Le produit n'est pas soumis à un étiquetage selon les directives CE ou les lois nationales respectives.

Législation nationale

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

Classe risque aquatique (D): 2 - présente un danger pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations
Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 2,3,4,8,9,12,15,16.

Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service

LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

CLP: Classification, labelling and Packaging

REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals

GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals

UN: United Nations

DNEL: Derived No Effect Level

DMEL: Derived Minimal Effect Level

PNEC: Predicted No Effect Concentration

ATE: Acute toxicity estimate

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

HIGHTEC POWER BOAT 4-T SAE 20W-40 SYNT

Date de révision: 20.08.2020

Page 11 de 11

LL50: Lethal loading, 50%
 EL50: Effect loading, 50%
 EC50: Effective Concentration 50%
 ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate
 NOEC: No Observed Effect Concentration
 BCF: Bio-concentration factor
 PBT: persistent, bioaccumulative, toxic
 vPvB: very persistent, very bioaccumulative
 RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail
 ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways (Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures)
 EmS: Emergency Schedules
 MFAG: Medical First Aid Guide
 ICAO: International Civil Aviation Organization
 MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
 IBC: Intermediate Bulk Container
 SVHC: Substance of Very High Concern
 Sigles et acronymes, consulter la liste à l'adresse suivante: <http://abk.esdscom.eu>

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

| Classification | Procédure de classification |
|-------------------------|-----------------------------|
| Aquatic Chronic 3; H412 | Méthode de calcul |

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
 H315 Provoque une irritation cutanée.
 H318 Provoque de graves lésions des yeux.
 H360F Peut nuire à la fertilité.
 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur. Les données mentionnées ci-dessus correspondent à l'état actuel de nos connaissances et de notre expérience. Elles servent à décrire notre produit en relation avec les exigences de sécurité et ne garantissent pas de caractéristiques du produit. Nous ne pouvons garantir l'exactitude et l'intégralité des informations.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)